

Je voudrais maintenant en arriver aux conséquences de la rationalisation en régime capitaliste. Il nous faut constater que la rationalisation industrielle a pour les ouvrières des conséquences directes qui, au lieu d'améliorer les conditions de travail et de vie, les aggravent.

C'est ainsi que si le surmenage provoqué par le travail à la chaîne atteint directement les ouvriers, il a une répercussion plus grave sur la main-d'œuvre féminine. Il suffit, pour en être convaincu, de jeter un coup d'œil sur les statistiques publiées en Allemagne, pays où la rationalisation industrielle est plus développée qu'en France.

Ces statistiques montrent que la morbidité chez les femmes est de beaucoup plus élevée que chez les hommes. Les ouvrières atteintes d'anémie, de chlorose, de maladies nerveuses entrent pour un très grand pourcentage dans ces statistiques et si je me souviens bien on indique que 40 % de la main-d'œuvre féminine travaillant dans les industries à gros rendement est atteinte de maladies nerveuses.

Ceci prouve que la question du surmenage provoqué par la machine doit attirer la plus vive attention de nos syndicats. Ceci prouve que dans notre lutte nous devons attacher une très grande importance aux conséquences directes des nouvelles méthodes de travail. Nous devons montrer comment les nouvelles méthodes de travail, le travail à la chaîne, la division du travail selon les nouveaux procédés, usent plus rapidement la santé de la femme et constituent par conséquent un gros danger pour la maternité et pour l'enfance.

L'autre jour, à notre conférence des femmes, lors de la discussion sur les revendications, nous avons relaté l'intervention du professeur Pinard, le grand gynécologue, qui a écrit de nombreuses brochures sur ce sujet et qui est intervenu à plusieurs reprises, à la Chambre, au sujet de la maternité et de l'enfance.

Se reportant à diverses statistiques, le professeur Pinard disait : « La France se dépeuple il n'y a plus assez d'enfants; les petits enfants, de la naissance à 3 mois, meurent dans des conditions épouvantables; les enfants de 1 à 7 ans sont atteints de rachitisme et souvent de tuberculose ».

Et comme ces paroles faisaient rire les bourgeois de la Chambre, le bon patriote qu'est Pinard s'est tourné vers eux et leur a dit : « Cela vous fait rire ? Faites attention, si vous n'avez pas une politique de la maternité, vous manquerez demain d'ouvriers et de soldats ».

Ces dernières paroles ont réussi à fixer l'attention des bourgeois. Cependant le problème ne peut se résoudre en cela : politique de la maternité. Nous disons, nous : Pinard aurait dû dénoncer — car s'il le dénonce c'est sous une forme patriotique — les causes de la dénatalité; il aurait dû dénoncer le mal terrible que fait la tuberculose dans les rangs de la classe ouvrière. Nous disons, nous, que l'ensemble des syndicats doivent défendre dans leurs revendications

les dangers de cette maternité atteinte par la mauvaise santé physique de la femme travailleuse.

Là encore nous voulons marquer que notre mot d'ordre de protection de la maternité n'est pas essentiellement féminin, quoique, en apparence, il en soit ainsi. Nous devons défendre la santé de nos enfants, de ceux qui appartiennent à notre classe; l'ensemble des ouvriers doit dire avec la main-d'œuvre féminine : Nous devons lutter contre le surmenage en exigeant la protection de la maternité et de l'enfance par les quatre mois de congé payés avec salaire intégral à toute femme enceinte.

Nous devons exiger la revision du code du travail en demandant que dans les usines à production intensive on puisse appliquer des intervalles de repos à salaire payé pour la main-d'œuvre féminine, comme, du reste, pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Nous insistons sur ces pauses qui peuvent atténuer les conséquences de la nervosité dans laquelle se trouvent les femmes à la sortie de l'usine.

A part ces grandes questions, nous avons montré dans notre conférence féminine l'importance que nous attachions à toutes les revendications. Pendant une longue journée nous avons discuté des lois sociales et de leur application.

Il faut qu'après le congrès de Bordeaux les camarades des fédérations et des syndicats reprennent notre plate-forme de revendications, l'adaptent à chaque corporation, qu'ils fassent connaître à l'ensemble des ouvrières qu'il y a dans la C. G. T. U. un organisme qui s'occupe de la main-d'œuvre féminine, organisme qui détermine la plate-forme de lutte pour les revendications de la main-d'œuvre féminine.

Je voudrais résumer ici les grandes lignes de notre programme qui doit être vulgarisé parmi les masses féminines. Nous disons d'abord : A travail égal, salaire égal; allocations de chômage égales pour tous sans distinction de sexe. Les camarades se rappellent fort bien que dans la période de chômage nous avons déjà lancé ce mot d'ordre. Vous savez en effet dans quel état d'infériorité sont placées les ouvrières chômeuses. Elles ne sont pas reconnues comme « sans-travail », elles reçoivent des allocations inférieures à celles des chômeurs.

Nous insistons de nouveau sur cette revendication.

Nous disons ensuite : application intégrale de la journée de huit heures, suppression de toutes les dérogations pour tous les salariés, y compris les gens de maison.

Le quatrième point de nos revendications est celui des vacances payées à salaire intégral : quinze jours au bout de six mois, un mois au bout d'un an de présence.

Sur la protection de la maternité, nous disons : congé obligatoire payé à salaire intégral; huit semaines avant et huit semaines après l'accouchement à toute mère, sans distinction de nationalité.

Création dans les entreprises de chambres d'allaitement, de crèches, de garderies d'enfants gratuites, placées sous le contrôle des ouvrières; allocations d'allaitement pendant toute la durée de l'allaitement; défense de congédier les femmes enceintes à partir du quatrième mois et les femmes allaitant leur enfant.

Le sixième point est relatif à l'hygiène dans les entreprises. Nous devons réclamer des lavabos, des vestiaires, des water-closets tenus dans un état de propreté et en nombre suffisant. Et nous ajoutons à ce paragraphe : création de bains-douches dans les entreprises.

Nous comprenons également dans l'hygiène la question des logements et des dortoirs sains pour les travailleuses logées par les employeurs.

Enfin, un dernier point important qui peut être placé en tête de notre programme de revendications : c'est la lutte contre la guerre, la lutte contre les projets Boncour.

Tout à l'heure, Gaillard a montré comment le problème de la réorganisation militaire n'était pas seulement un problème touchant l'économie capitaliste, mais qu'il s'étendait à d'autres points : réformes administratives, réorganisation de l'armée.

Nous avons engagé une lutte très active contre la guerre qui menace, non seulement pour la protection de la révolution russe, non seulement pour la protection de la révolution chinoise, mais encore, dans ce domaine, nous avons examiné comment nous pourrions renforcer la sympathie des ouvrières françaises avec les ouvrières russes et avec les ouvrières chinoises. Nous voulons organiser une liaison entre les usines importantes employant de la main-d'œuvre féminine, avec d'autres usines importantes de l'U. R. S. S. et nous ferons tout le nécessaire pour avoir une liaison avec les ouvrières chinoises.

Nous devons également poser le problème de la lutte contre les projets Boncour et je voudrais attirer l'attention du congrès sur ce point. Lorsqu'on parle du projet Boncour, dans toute notre agitation, nous entendons nos camarades s'en tenir à cette formule : « Les femmes seront mobilisées comme les hommes ».

Nous indiquons tout de suite sur quel point nous voulons engager la lutte.

Nous dénonçons le projet Boncour lorsqu'il inclut la militarisation et la mobilisation des femmes, mais la lutte que nous devons déclencher avant qu'une guerre soit déclarée et pendant la guerre, c'est la lutte sur l'organisation de cette militarisation. On se rend compte évidemment que nos camarades femmes ne feront pas des soldats, mais il faut voir comment elles seront mobilisées.

(Alice Brisset ayant dû interrompre son exposé, la discussion sur les « dangers de guerre » et le rôle de la M.-O. F. dans la guerre, s'est poursuivie au cours d'une séance spéciale de la main-d'œuvre féminine.)

La jeunesse ouvrière et les sports

INTERVENTION DE COUTHEILLAS

COUTHEILLAS (Rapporteur). — Les différents rapports et les exposés faits par nos camarades qui sont intervenus sur diverses questions, ont déjà éclairé pas mal de points concernant le problème de la jeunesse ouvrière.

Notre camarade Gaillard, en particulier, a, dans son exposé sur la rationalisation capitaliste, indiqué dans les grandes lignes quelles étaient les conséquences de cette rationalisation sur la jeunesse et en même temps quelles étaient les tâches à accomplir pour gagner au mouvement syndical la grande masse des jeunes ouvriers.

Je m'attacherai par conséquent à indiquer au congrès dans quelles conditions travaillent actuellement les jeunes et quelles sont les mesures que prend le patronat pour essayer de les accaparer davantage pour non seulement les exploiter, mais aussi les empêcher d'aller vers leurs organisations de classe, parce qu'il comprend trop bien le rôle important qu'ils peuvent jouer dans la C.G.T.U. le jour où ils y viendront.

La première conséquence de la rationalisation, pour les jeunes, c'est la suppression complète de l'apprentissage. Si nous avions le temps, je pourrais vous citer de nombreux faits, dans toutes les grosses industries du pays, faits qui montreraient que souvent les jeunes sont appelés « apprentis » dans les usines alors qu'ils travaillent comme manœuvres.

Le patronat fait dire, par ses représentants, que ce n'est pas sa faute si l'apprentissage est supprimé, mais que c'est la faute des parents qui veulent que leurs enfants touchent de gros salaires tout de suite. C'est l'avis de M. Serre, président de la commission du commerce du Sénat. D'un autre côté, un représentant qualifié de l'Union départementale des syndicats confédérés du Rhône, a déclaré dans le courant du mois d'avril de cette année, que si l'apprentissage n'existait plus pour les jeunes, c'était la faute de ceux-ci parce qu'ils voulaient gagner 20 francs pour faire la bombe.

C'est le secrétaire de cette U. D., Vivier, qui déclarait cela à un jeune syndiqué unitaire qui était aller le trouver pour envisager les possibilités d'action commune pour défendre les jeunes travailleurs.

Ainsi le patronat prétend que les responsables de la suppression de l'apprentissage ce sont soit les parents, soit les jeunes eux-mêmes.

Gaillard vous a dit tout à l'heure ce qu'était la rationalisation industrielle et il vous a très bien montré que le patronat avait besoin maintenant de manœuvres spécialisés apportant leurs bras sans avoir aucune connaissance technique ni professionnelle. S'il n'y

a plus d'apprentissage, c'est simplement par la volonté du patronat qui sait qu'il n'a pas besoin, pour le fonctionnement de ses machines, de quantités considérables d'ouvriers qualifiés, mais qu'il a surtout besoin de manœuvres spécialisés.

Quand nous voyons les jeunes entrer dans les grandes industries et être mis au courant en quelques jours, en quelques semaines, nous voyons en même temps le patronat créer, par différents moyens, un groupe d'hommes qualifiés qui formeront ses cadres moyens pour diriger la production.

Un troisième point est l'apprentissage dans les petites entreprises.

Avec ces trois formes : l'apprentissage supprimé pour les jeunes qui rentrent dans les grandes industries; les tentatives patronales pour créer un groupe de cadres moyens; et l'apprentissage dans les petites industries, nous avons un aperçu des conditions dans lesquelles les jeunes rentrent dans l'industrie.

Cependant le patronat veut donner l'illusion que l'apprentissage peut-être appliqué à l'ensemble des jeunes, et il a pris une série de mesures qui, examinées à fond, ne font que légaliser l'exploitation des jeunes.

Ainsi le Sénat a décidé que le contrat individuel serait obligatoire pour recevoir un enseignement technique professionnel, méthodique et complet; mais nous avons toujours remarqué que les jeunes étaient plus exploités avec ce contrat d'apprentissage que dans les usines où il n'y en a pas.

Ce contrat exige des conditions terribles pour les jeunes et on se moque pas mal ensuite si aucun enseignement professionnel sérieux n'est donné aux jeunes qu'on utilise dans la mesure où ils peuvent rendre de gros services au patronat. Dans certaines industries même, les jeunes sont utilisés pour servir de larbins aux patrons pour faire leurs courses personnelles.

Une autre mesure est celle de la taxe d'apprentissage autour de laquelle la C. G. T. fait un gros tapage. Lorsque des organismes représentant les grosses organisations patronales, lorsque des chambres de commerce du Nord, qui sont pour ainsi dire sous le contrôle du Consortium Textile, donnent leur avis sur cette taxe d'apprentissage, ils déclarent d'une façon catégorique qu'elle est insuffisante, qu'elle est appliquée d'une façon très mauvaise, qu'elle est mal utilisée.

Il y a encore l'existence des écoles professionnelles. Ecoles professionnelles municipales où on entre le plus souvent par voie de concours. On y donne un enseignement technique peut-être bon, mais qui est réservé à une toute petite couche de la jeunesse ouvrière, surtout aux enfants provenant déjà d'une certaine aristocratie ouvrière, sans parler évidemment des enfants de directeurs d'usine, de patrons, de contremaîtres.

Tout cela montre d'une façon parfaite que l'apprentissage est supprimé pour la grande masse des jeunes ouvriers, que toutes les

mesures patronales prises tendent à illusionner les parents en leur faisant croire que leurs enfants peuvent apprendre à travailler en ayant un contrat d'apprentissage, à illusionner les jeunes travailleurs; mais l'apprentissage sérieux n'est donné qu'à une couche très restreinte qui formera plus tard les cadres du patronat.

Est-ce à nous, syndicats, est-ce à nous, C. G. T. U., qu'il appartient de suppléer à la défaillance patronale; d'organiser l'apprentissage? De nombreux syndicats possèdent des écoles ou des cours professionnels, reçoivent évidemment des subventions de l'Etat et des municipalités, même des chambres patronales, et font de gros efforts pour les faire vivre. Devons-nous créer ces cours, continuer à les faire vivre pour suppléer à la faillite patronale? Evidemment non. Les écoles professionnelles, placées sous le contrôle des syndicats unitaires ne peuvent exister que comme un moyen de travailler parmi les jeunes, de mener une propagande syndicale intense parmi ceux qui viendront dans nos écoles.

Nous ne devons pas nous contenter d'exiger de meilleures conditions de travail pour les jeunes pour qui l'apprentissage est supprimé, mais nous devons lutter énergiquement pour que l'apprentissage soit donné à l'ensemble de la jeunesse.

Lutter pour faire échec à la rationalisation capitaliste, c'est formuler des mots d'ordre bien précis. Nous avons un moyen de faire échec à la rationalisation, tout au moins de l'entamer pour entraîner les jeunes ouvriers dans la lutte, c'est d'exiger que l'apprentissage soit donné à tous les jeunes ouvriers pendant les heures de travail et aux frais du patronat.

Nous donnerons tout à l'heure les revendications des jeunes en ce qui concerne l'apprentissage. Mais il n'y a pas que la question de l'apprentissage, conséquence de la rationalisation, il y a également les conditions de travail des jeunes dans les usines. La conférence des jeunes, qui s'est réunie avant-hier, et à laquelle près de soixante jeunes travailleurs étaient présents, a donné des exemples nombreux des conditions dans lesquelles travaille la jeunesse ouvrière.

Il faut voir comment est préservée la jeunesse dans la production, comment sont appliquées les lois sociales qui, bien qu'insuffisantes, sont continuellement violées, comment on entend appliquer la suppression du travail des enfants, du travail de nuit.

Au congrès de Bullier, le représentant du Bureau International du Travail, M. Albert Thomas, déclarait : « Le B. I. T. a fait un gros effort, il a fait adopter dans vingt pays la convention interdisant le travail de nuit des enfants ». Il n'y a pas à aller bien loin pour voir comment est appliquée cette convention : il n'y a qu'à voir dans les mines, dans les grosses usines métallurgiques, dans de nombreuses autres usines, dans les verreries. Nous pourrions prendre des exemples multiples pour montrer quel cas on fait de la convention de MM. Albert Thomas et Jouhaux.

Il y a aussi la question du travail des enfants. La loi veut que